

**un réseau national
d'acteurs et d'élus
enfance jeunesse**

www.anacej.fr



Anacej

association nationale
des conseils d'enfants
et de jeunes

Assemblée Générale ordinaire

28 juin 2017

10-14 rue Tolain
75020 Paris
T 01 56 35 05 35
F 01 56 35 05 36
info@anacej.fr
www.anacej.fr



Bastia

Assemblée générale de l'Anacej

1. Collectivités territoriales présentes

- Amiens (80)
- Avignon (84)
- Bastia (20)
- Bruay-la-Buissière (62)
- Collectivité territoriale de Corse
- Conseil départemental de l'Allier (03)
- Conseil départemental de Haute-Loire (43)
- Conseil régional de Provence-Alpes Côte d'Azur
- Creil (60)
- Créteil (94)
- Dunkerque (59)
- Figeac (46)
- Forges-les-Bains (91)
- Hellemmes-Lille-Lomme (59)
- L'Hajÿ-les-Roses (94)
- Malakoff (92)
- Metz (57)
- Nantes (44)
- Paris (75)
- Poitiers (86)
- Saint-André-lez-Lille (59)
- Sarcelles (95)
- Seyssins (38)
- Strasbourg (67)
- Toulouse (31)
- Villeneuve-Saint-Georges (94)
- Villeurbanne (69)

2. Collectivités territoriales excusées

- Arras (62)
- Bourbon-Lancy (71)
- Carquefou (44)
- Chenôve (21)
- Communauté de communes de la Veyle (01)
- Conseil départemental de la Drôme (26)
- Conseil départemental des Pyrénées-Orientales (66)
- Conseil départemental de Seine-Maritime (76)
- Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine
- Issy-les-Moulineaux (92)
- Mulhouse (68)
- Ornans (25)
- Périgueux (24)
- Pernes-les-Fontaines (84)
- Puteaux (92)
- Riorges (42)
- Saint-Dié-des-Vosges (88)
- Sotteville-lès-Rouen (76)

3. Collectivités territoriales excusées ayant donné pouvoir

- Ajaccio (20) à Villeurbanne (69)
- Istres (13) à Nantes (44)
- Paris (75) à Strasbourg (67)
- Saint-Martin-Boulogne (59) à Hellemmes, Lille, Lomme (68)

4. Fédérations et associations présentes

- AFEV
- ARML de Corse
- Confédération des MJC de France

5. Fédérations et associations excusées et/ ou ayant donné pouvoir

- CEMÉA à la Confédération des MJC de France
- EEDF à l'AFEV
- Fédération Nationale des Francas
- Ligue de l'Enseignement

6. Membres du comité jeunes présents

- Dylan Ayissi
- Rémy Bougmiha
- Charlotte Cornet
- Nathanaël Debaptiste
- Léanna Vandewalle

7. Adhérents individuels présents

- Julien Bouchard

8. Adhérents individuels excusés et ayant donné pouvoir

- Chantal Piquet pouvoir à Julien Bouchard

Christophe Rambeau, Commissaire aux Comptes, excusé.

ORDRE DU JOUR

Assemblée Générale ordinaire

- I. Distribution des pouvoirs
- II. Validation du compte rendu de l'Assemblée générale du 30 octobre 2016
- III. Rapport moral
- IV. Rapport d'activité
- V. Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes 2016
- VI. Rapport financier, états financiers affectation du résultat
- VII. Adoption du renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes
- VIII. Adoption du barème des cotisations 2018
- IX. Renouvellement du Conseil d'administration

La séance est ouverte à 9 heures 30.

Mot de bienvenue de Pierre Savelli, Maire de Bastia.

Pierre Savelli se dit heureux d'accueillir la première Assemblée générale de l'Anacej en Corse. Il est très fier, en tant que Maire et Président de l'ARML, de son engagement depuis fort longtemps en faveur de la participation des jeunes, il souligne que le service de la démocratie participative accompagne les conseils de quartiers, il précise que le Comité citoyen des jeunes corses vient d'être installé et que sa ville va mettre en place dans un premier temps un conseil d'enfants puis un conseil de jeunes et va ainsi rejoindre le réseau de l'Anacej. Il précise qu'il défend l'idée que les jeunes doivent être acteurs de leur vie, que l'on doit s'emparer de leur parole car le monde que les adultes veulent construire ne correspond pas forcément à celui que les jeunes s'en font. Il précise que Ivana Polisini, Adjointe déléguée à la politique éducative et à la jeunesse de Bastia participe ce jour à nos travaux.

Mathieu Cahn, Président de l'Anacej, souhaite la bienvenue à tous et remercie chaleureusement Pierre Savelli pour la qualité de son accueil et Béatrice Maurel pour l'organisation de cette Assemblée générale. Il souligne qu'il est rare de voir un maire qui prend le temps de faire visiter sa ville, et dialogue avec les jeunes présents pour échanger et comprendre leur attente. Il précise que les événements se sont enchaînés très vite depuis sa première visite en Corse le 14 avril 2017, il salue l'envie des élus de s'engager dans le dialogue avec les jeunes, de les accompagner dans un processus d'émancipation, et de leur volonté de faire avec les jeunes. Il est ravi que la ville de Bastia adhère prochainement à l'Anacej.

I. Distribution des pouvoirs

Ajaccio à Villeurbanne, Istres à Nantes, Paris à Strasbourg, Saint-Martin-Boulogne à Hellemmes, Lille, Lomme, Ceméa à la Confédération des MJC de France, EEDF à AFEV, Chantal Piquet à Julien Bouchard.

II. Validation du compte rendu de l'Assemblée générale du 30 octobre 2016

Le compte rendu de l'Assemblée générale est validé à l'unanimité.

III. Rapport moral

Mathieu Cahn, Président, présente le rapport moral. Il précise que le rapport d'activité donne à voir le travail qui est le sien, celui du Conseil d'administration et de l'équipe qu'il tient à remercier pour son travail quotidien. L'Anacej a fêté ses 25 ans. 25 ans d'un travail quotidien pour que soit reconnue, dans les collectivités locales et territoriales et avec l'aide des mouvements et fédérations de jeunesse de notre réseau, l'expertise d'usage des enfants et des jeunes.

25 ans d'expérimentation pour favoriser le dialogue entre enfants, jeunes, professionnels et décideurs locaux.

25 ans de formation des professionnels aux outils qui favorisent la participation des enfants et des jeunes.

Dès 1998, lors du congrès de Nevers, les conseils d'enfants et de jeunes interpellaient les élus en leur rappelant que : « Le manque de communication, voire le mépris ne peut être que source de conflits et engendre souvent la violence et le racisme », ils disaient aussi « La participation des enfants et des jeunes, citoyens d'Europe et du monde, est une exigence car elle est source de socialisation, d'échange, de paix et de solidarité ». Deux phrases, cruellement d'actualité 18 ans après et sur lesquelles les propositions du Congrès de Strasbourg de 2016 sont revenues pour renforcer la participation des enfants et des jeunes dans les collectivités locales et territoriales.

Les 800 participants ont en effet affirmé que les enfants et les jeunes étaient des citoyens au même titre que les autres habitants d'un territoire, dans le sens où ils y vivent, y étudient, y travaillent, y pratiquent des loisirs, y ont une vie associative... Ils peuvent donc faire bénéficier la collectivité de leurs expériences et de leurs connaissances. La demande de confiance que les adultes leur doivent est aussi un élément important des revendications des enfants et des jeunes impliqués dans les dispositifs de participation, tout comme la possibilité de leur laisser prendre des responsabilités et de participer à la co-construction de toutes les politiques publiques.

Nous avons ainsi durant toute l'année, en plus de notre travail d'accompagnement, de formation, d'expertise, de plaidoyer, et de réflexion, sur lequel nous revenons dans ce rapport d'activité, entrepris de rédiger 25 propositions pour renforcer la participation des enfants et des jeunes et pour développer les conseils d'enfants et de jeunes ou toutes formes de participation, en affirmant que cela devrait être une priorité pour notre démocratie. Ces 25 propositions visent à identifier les conditions favorables au dialogue entre jeunes et élus, à développer une culture de la participation partout, pour toutes et tous, renforcer la formation et l'échange pour nourrir le réseau et améliorer la communication pour tous les publics.

Nous avons aussi profité du travail engagé par le gouvernement autour de la loi Égalité et Citoyenneté pour porter à la connaissance des députés et sénateurs qui nous ont auditionnés les valeurs et l'expertise de l'Anacej sur la participation des jeunes pour que notre projet de dialogue et de vivre ensemble ne soit pas réduit à une injonction de démocratie locale aux formes encadrées, alors que la richesse des expériences de nos collectivités adhérentes est justement liée aux multiples formes de participation qu'elles ont inventées.

Il faut aussi noter que 2016 nous a permis de reconstituer nos fonds propres grâce à la gestion rigoureuse de l'équipe et au travail d'accompagnement des collectivités et de recherche de nouveaux adhérents. Ce travail de prospection et de réponse à la demande de nos adhérents devra être amplifié. L'année 2016 nous a enfin permis de revenir sur cet engagement fort de notre association, donner et reconnaître toute leur place aux enfants et aux jeunes dans leurs villes, départements, régions. Cette force de proposition représentée par tous ces engagés dans les dispositifs de participation est bien une preuve que les enfants et les jeunes sont certes l'avenir, mais avant tout, ils sont déjà le présent et il doit se construire aussi avec eux.

IV. Rapport d'activité

Pascal Lesselingue, secrétaire général, présente le rapport d'activité 2016. Il souligne qu'il rend compte d'une activité intense, très riche et que vu le temps imparti c'est un exercice difficile de passer outre un certain nombre d'événements.

L'événement phare de l'année 2016, c'est le 11^e congrès national de la participation des enfants et des jeunes qui s'est tenu du 28 au 30 octobre à Strasbourg. Cet événement, en partenariat avec la Ville de Strasbourg, a été soutenu par Erasmus+ et le Fondation SNCF. C'est tout un processus de réflexion qui a été engagé durant l'année 2016, avec un groupe d'experts « les capteurs » constitué de jeunes, élus, professionnels et chercheurs. Ils ont élaboré une grille de réflexion qui a été mise en débat au congrès. En plénière de clôture les congressistes ont validé les 25 propositions qui constituent la base de notre programme d'action 2017.

Nous avons accueilli plusieurs délégations étrangères du Québec, Maroc, Algérie. Les conseils de jeunes européens ont présenté leur dispositif lors de la ruche européenne.

Une table ronde « Les politiques locales de jeunesse vues sous le prisme européen » a permis aux intervenants de présenter des expériences au niveau local avec un impact européen pour les jeunes.

L'offre de formation de l'Anacej, c'est aussi des journées thématiques et de réflexion où les membres du réseau se réunissent pour échanger sur leurs pratiques et questionnements.

Des formations sur site ont également été dispensées, ce qui permet à notre association d'aller à la rencontre d'autres territoires, d'autres publics tout en offrant un contenu pédagogique le plus adapté possible.

L'accompagnement individualisé continue de s'amplifier depuis 2014. C'est une demande devenue essentielle pour nos adhérents, mais c'est aussi un déclencheur fort d'adhésion.

L'Anacej a poursuivi la structuration du réseau des élus et acteurs des politiques jeunesse sur l'Outre-mer et aidé au renforcement de la participation des jeunes aux politiques publiques comme souhaité dans les plans priorité jeunesse et priorité jeunesse Outre-mer.

Une reconnaissance institutionnelle de plus en plus forte pour l'Anacej, en effet le gouvernement a souhaité écrire une loi appelée « Égalité Citoyenneté » qui reconnaît notamment l'importance d'associer les jeunes à la construction des politiques publiques sur les territoires, le Conseil d'administration a ainsi produit un document appelé « Plaidoyer pour la participation des jeunes à la vie publique ». Le réseau enfants et jeunes du collectif AEDE dont est membre actif l'Anacej s'est réuni à deux reprises en 2016.

L'animation du collège enfants et adolescents au Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge a été confiée à l'Anacej, au collectif AEDE et à la Fédération du scoutisme.

Quatre membres du comité jeunes, Mathieu Cahn au titre de l'Anacej et Frédéric Pairault, Délégué général de l'Anacej, pour le Cnajep siègent au comité d'orientation des politiques jeunesse.

Des actions sont menées en partenariat comme Rues aux enfants, Rues pour tous, le Grand Paris vu de nos fenêtres, les enfants de la cité.

L'Anacej poursuit son partenariat avec Fondation SNCF, EDF Collectivités. Elle intervient également auprès des jeunes Ambassadeurs des Droits de l'Enfant du Défenseur des Droits, volontaires en service civique, chargés de présenter les Droits de l'enfant dans les écoles primaires et les collèges.

L'Anacej mène différents projets pour changer le regard porté sur les jeunes en lançant une enquête sur le comportement électoral des jeunes et une campagne sur le vote, en proposant des Prix pour booster la participation comme le Prix Cap'com Anacej pour améliorer l'impact de la communication publique auprès des jeunes, les Prix Anacej des jeunes citoyens pour valoriser leurs actions, en poursuivant depuis dix ans sa campagne Stop aux clichés sur les jeunes.

L'Anacej poursuit son objectif de communiquer toujours mieux en direction de ses adhérents et de valoriser leurs actions auprès du grand public. L'Anacej fait vivre ses outils de communication avec des contenus de qualité et les met à jour régulièrement. A travers son site internet et une présence active sur les réseaux sociaux, l'Anacej souhaite se positionner comme un lieu incontournable pour les acteurs enfance jeunesse. Elle propose à ses adhérents de nouveaux outils comme le guide « Osons le débat avec les enfants et les jeunes » et a mis à jour le « Prêt à voter » et le premier guide « Les jeunes font leur presse ».

En 2016, le secteur international a pris une nouvelle ampleur en menant un projet Erasmus+ Jeunesse de dialogue structuré qui a été fondamental dans la perspective du congrès. Par ailleurs les contacts pris à l'occasion de ce projet ont permis de renforcer les partenariats existants et d'en envisager de nouveaux.

V. Rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées, et rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels 2016

En l'absence de Christophe Rambeau, Commissaire aux comptes, qui s'est excusé, Béatrice Maurel, trésorière adjointe, lit les deux rapports.

Rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

« Aux Adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées. Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation. Nous avons mis en oeuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'association

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Association en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce. »

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels 2016

« Aux Adhérents,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 sur :

- le contrôle des comptes annuels, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et les informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé, pour émettre l'opinion ci-dessus sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et qui ont porté notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

III -Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels. »

VI. Rapport financier, états financiers affectation du résultat

Jonathan Bocquet, Trésorier, rappelle que le rapport d'activité présenté par Pascal Lesselingue montre l'intensité et la qualité du travail de l'Anacej, à présent il va donner les coûts de tout cela. Il ajoute que Mathieu Cahn a félicité l'équipe de l'Anacej, mais que Béatrice Maurel et lui même tiennent à remercier tout particulièrement Sonia Falek, qui rend les fonctions de trésorier et trésorière adjointe beaucoup plus simples et agréables.

Il informe que le compte de résultat de l'association présente un excédent de 28 809,83 € qui se répartit ainsi un résultat d'exploitation de 28 101,69 €, un résultat financier de 854,89 €, un résultat exceptionnel de moins 146,75 € et un total de bilan de 374 004,15 €.

Concernant l'analyse de bilan, à l'actif immobilisé, en 2016 par soucis de fonctionnement et d'évolution, une grande partie du parc informatique et de la téléphonie a été renouvelée. A l'actif circulant, les encours des usagers et clients du 31 décembre sont en augmentation au regard de l'exercice 2015, cela se justifie par les encours (factures) de fin d'année dus au congrès. La réédition des « Prêt à voter » a renforcé les stocks des outils pédagogiques, l'exposition « Le petit citoyen illustré » est en diminution ce qui explique que la provision soit passée de 3 670,97 € en 2015 à 2 196,03 € en 2016.

Au passif, bonne nouvelle les fonds propres de l'Anacej passent de 124 983,33 € à 153 793,16 €, un excédent de 28 809,83 € étant constaté à la clôture des comptes au 31 décembre 2016. Les provisions pour départs en retraite du personnel au 31 décembre 2016 s'élèvent à 92 437,96 € contre 82 452,30 € en 2015. La dotation aux provisions pour risques des clients douteux est en légère augmentation soit 8 148,62 €.

Concernant les produits, les cotisations adhérentes ont connu une forte diminution de 7%. Nous passons donc de 392 542,36 € en 2015 à 365 794,63 € en 2016. Nous notons depuis 4 ans une baisse tendancielle des cotisations et du nombre d'adhérents. Cela peut s'expliquer par la réforme des Régions en application depuis le 1^{er} janvier 2016 et par le regroupement des communes qui a occasionné des résiliations au regard des réorganisations sur les territoires et du transfert des compétences lié à la jeunesse. Cela s'explique aussi par la volonté des collectivités de s'assurer qu'une cotisation leur apporte un certain nombre de services, que l'Anacej ne peut pas forcément assurer complètement.

Nous constatons une diminution de la vente de nos outils pédagogiques qui passe de 5 519,35 € en 2016 contre 7 912,66 € en 2015. Cette année encore les ventes d'outils pédagogiques sont en baisse. Cela est lié à un certains nombre de facteurs et à une conjoncture particulière qui ne permettent pas de tirer d'analyse fine et définitive sur les raisons de la baisse.

Nos produits de formation sont passés de 31 603 € en 2015 contre 23 755,80 € en 2016 ce qui représente une diminution de 25 %. C'est conforme à ce que nous observons les années de congrès. Nous pensons que les collectivités font le choix budgétaire d'être présentes au congrès. Chaque année, nous renouvelons partiellement notre offre avec une volonté d'action promotionnelle sur certaines journées.

En 2016, l'Anacej a reçu 356 357 € de subvention du ministère de la jeunesse, du Fonjep, du ministère des Outre-mer, FDVA, CGET, ministère de l'enfance, Erasmus+, Ville de Strasbourg, Ville de Paris, du Conseil départemental du Bas-Rhin. Le Conseil départemental des Pyrénées-

Orientales nous a apporté son soutien, non pas sous forme de subvention mais par l'accueil de notre Assemblée générale et la 11^{ème} rencontre des élus et des professionnels jeunesse autour du numérique.

La Fondation SNCF nous a soutenus pour le congrès à hauteur de 40 000 €. EDF collectivités nous soutient à hauteur de 15 000 €.

En plus de l'adhésion annuelle nous fournissons des prestations d'accompagnement personnalisées aux collectivités suivantes : les villes de Saint-Denis de la Réunion, Montreuil et l'ARML de Corse.

Concernant les charges, l'exercice 2016 étant une année de congrès nous ne pouvons le comparer avec l'année 2015. Cependant depuis plus de 9 ans nous avons fait le choix de maintenir les cotisations de nos adhérents au même niveau, toutefois les charges, elles, ne cessent d'augmenter et cela se répercute bien évidemment sur le budget.

Notre objectif majeur « la reconstitution des fonds propres de l'association » assigné par le Conseil d'administration au regard du déficit dû au congrès 2014 est maintenant atteint grâce à une réduction des dépenses qui s'est poursuivie tout au long de ces deux dernières années.

Je reste à votre écoute pour toute question. En l'absence de question, nous vous invitons à approuver les comptes qui vous sont présentés et qui font apparaître un total de bilan de 374 004,15 €, un compte de résultat de 28 809,83 € et le rapport financier 2016 et à affecter l'excédent de 28 809,83 € aux fonds associatifs de l'association.

Les comptes, l'affectation de l'excédent au fonds associatif et le rapport financier sont approuvés et adoptés à l'unanimité.

Mathieu Cahn invite les participants à valider le rapport moral, le rapport d'activité, le rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées, et le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels 2016.
Ils sont adoptés à l'unanimité.

VII. Adoption du renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes

Mathieu Cahn informe que le mandat du Commissaire aux comptes arrive à son terme et propose de le renouveler pour six ans.
Le renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes est adopté à l'unanimité.

VIII. Adoption du barème des cotisations 2018

Mathieu Cahn propose qu'il n'y ait pas d'augmentation des cotisations pour l'année 2018.
Le barème des cotisations 2018 est adopté à l'unanimité.

IX. Renouvellement du Conseil d'administration

Mathieu Cahn annonce que pour les Fédérations et Associations il y a trois postes à pourvoir et deux candidats, les Ceméa et la Confédération des MJC de France. Il propose donc qu'elles soient élues sans passer par le vote.
Les membres de Fédérations et Associations présentes en sont d'accord.
Les Ceméa et la Confédérations des MJC de France sont donc élus.

En revanche pour les collectivités, il y a sept postes à pourvoir pour huit candidats, donc il y aura un vote.

Mathieu Cahn invite les représentants des collectivités candidates à défendre leur candidature.

Margaux Delétré, Adjointe à la jeunesse d'Amiens

Elle affirme la volonté de sa Ville de bénéficier de l'expertise du réseau de l'Anacej. Elle ajoute qu'Amiens est candidate pour être capitale européenne de la jeunesse, titre décerné par le Forum de la jeunesse depuis 2009. La participation des jeunes est à son sens l'essence d'une politique municipale.

Jean-Philippe Reffray, Directeur de l'Office de la jeunesse de Bruay-la-Buissière

Il souhaite poursuivre le travail engagé par « les capteurs » lors de la préparation du congrès, pour que la jeunesse soit prise en compte au-delà des CMEJ, vers d'autres démarches.

François Blanchard, Adjoint à la jeunesse de Poitiers

Il rappelle que sa ville a une culture ancienne de la participation des jeunes, avec ses deux dispositifs, le Conseil des jeunes, et le Bureau des jeunes. Depuis février 2017, sa ville lance les « Assises de la jeunesse », ils compilent la parole des jeunes sur l'ensemble du territoire, et plus particulièrement celle des jeunes les plus éloignés. Le 18 novembre, il y aura un temps de rencontre, d'échanges. Les élus seront probablement bousculés par la parole des jeunes.

Ambrine Wiart, Conseillère municipale déléguée de Saint-André-lez-Lille

Depuis plusieurs années sa ville fait partie du Conseil d'administration et souhaite poursuivre le travail entrepris. Elle rappelle qu'elle a fait partie du Comité jeunes de l'Anacej et a été Vice-Présidente. Elle souligne que l'Anacej rend compte des différentes initiatives sur tout le territoire et laisse la place aux jeunes. Pour elle, on ne peut pas faire de politique jeunesse sans les jeunes.

Mathieu Accot, Directeur jeunesse de Saint-Denis de la Réunion, est absent, il souhaite poursuivre son engagement au sein du Conseil d'administration.

Sandrine Pubill, Adjointe à la jeunesse de Saint-Sébastien-Loire, est absente. La Ville présente sa candidature après quelques années d'absence au Conseil d'administration.

Ali Abchiche, Adjoint au maire de Sarcelles

Il informe que sa ville souhaite apporter son expérience et son expertise territoriale locale qui doivent se mettre au service des débats et décisions à prendre pour peser dans la définition des politiques jeunesse nationales et favoriser la prise en compte de la place et du rôle des jeunes dans le devenir de notre société.

Luc Lesieur, Conseiller municipal délégué, Sotteville-lès-Rouen, est absent.

La Ville présente sa candidature après quelques années d'absence au Conseil d'administration.

Mathieu Cahn invite les membres des collectivités à passer au vote.

Françoise Andreau, Administratrice et Mathieu Cahn annoncent les résultats du vote.

Sont élues au Conseil d'administration : Amiens, Bruay-la-Buissière, Poitiers, Saint-André-lez-Lille, Saint-Denis de la Réunion, Saint-Sébastien-sur-Loire, Sarcelles.

La séance est close à 11h30.